

Dijon, 11 Novembre 1900

Bon bon cher ami,

Que devenez-vous depuis la réinstallation à Paris et comment votre santé s'est-elle accommodée de la reprise de votre vie laborieuse et agitée ? Nous sommes en peine de le savoir, à la suite de votre crise si douloureuse de la fin des vacances, et n'ayant eu depuis lors que de vagues nouvelles, insuffisantes à nous rassurer sur votre état actuel. Roger me disait avant-hier qu'il ne vous avait pas vu à la dernière séance de la Société des Prisons, où il point

une lecture et connaissant votre
fidèle attachement à ces réunions,
je conclus de votre absence que
vous deviez encore compter avec vos
affaires. Si ce n'est que précaution,
c'est parfait : et vous devriez sans doute
alléger carrément votre cadre d'occupations
et votre programme de travaux, ne
put. ce que pour pouvoir vous donner
à l'essentiel avec le calme et l'aisance
indispensables à la fécondité des résultats.
Je me semble que, surtout dans votre
vie de Paris, il faut absolument
trancher et retrancher de tout ce qui
tend à vous envahir vainement, pour
restez maître de soi et de sa vie,
Enfin, et sans accentuer le sermon, j'en
viens simplement à vous dire qu'en

not sur votre santé; griffonnez entre
deux examens, nous ferait bien plaisir.

Et nous avons tout-à-fait repris
notre train-train, au milieu des tristesses
causées par nos grands nides, et avec la
déception de ne pas avoir Eugène Gaudinot,
alors que l'entente était faite entre
Pérou et lui en vue de l'éventualité
sur laquelle on comptait. C'est
vraiment dommage qu'une conception
purement administrative ait fait tout
échouer, de sorte que le conflit reste
ouvert pour l'avenir - aggrave même
peut-être par les derniers incidents. Les
parents Gaudinot ont été profondément
désolés et je le comprends.

Pourriez-vous à l'occasion tâter
M. Larroude, en vue de savoir s'il
consentirait à publier dans la Revue
internationale de l'Enseignement, un

discours que j'ai lu ici jeudi à la séance
de rentrée de notre Université. On n'avait
à peu près promis jadis par votre entremise,
de m'offrir l'acte Revue pour un
article de 15 à 20 pages, résumant l'essentiel
des idées de mon livre de l'année
dernière, et les rendant accessibles au
grand public. Son discours répond assez
exactement à ce but. Il a pour objet
de critiquer notre notion courante du
droit positif ~~du point de vue~~ du mouvement
général de idées contemporaines, en
montrant que les juristes ont été presque
les seuls à ne pas suivre la pensée
philosophique du siècle, tendant assez
naturellement telle que je la conçois du
moins au relativisme. En même temps,
je cherche à présenter ce qui n'a peut
être pas été adapté au mouvement

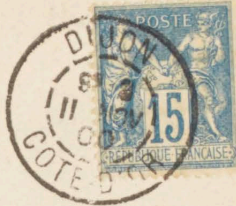
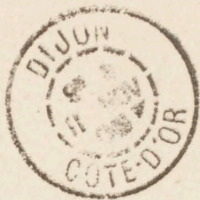
général, et je suis amené à dire
en deux mots, non seulement sur
les idées émises dans la Revue de
l'enseignement par Lambert à
propos de ma leçon. — Il me semble
que tout cela peut rentrer dans le
cadre de la Revue, comme tant
de leçons inaugurales qu'elle a
publiées pour montrer les tendances
nouvelles de certains enseignements.
D'ailleurs, je puis si on le désire
chaque à mettre dans le titre de
mon discours un élément pédagogique,
puisque aussi bien j'en ai été amené
à dire un mot de la réaction de ^{idées} ~~idées~~
^{qui} sont développées, sur l'enseignement du droit.
— Comme je vis sur l'avis dit déjà,

j'ai amplifié le discours, dont les limites
m'étaient strictement fixées, pour en
faire un article beaucoup plus étendu
et plus complet, que je cherchais à
faire paraître dans une Revue de
caractère général, telle que la *Quinzaine*.
Cet article, qui aura environ 40 pages,
serait trop long pour la Revue de
l'Enseignement. D'ailleurs, je desirais
qu'il soit présenté à un public moins
spécial. Mais c'est le discours qui n'en est
qu'une réduction, plus légère à tous points de
vue, que je serais désireux de proposer à
M. Lacroix pour la Revue de l'Enseignement.
Évidemment, il en sera réduit à la portée
les plus restreinte de toutes les brochures universitaires.
Naturellement, je vous laisse à apprécier si
ma demande est raisonnable et si vous
demande de la soumettre à M. Lacroix
que si vous la jugez telle.

Adieu, mon cher cher ami, je suis
encore un peu pressé avec le départ de cette
année. Bénissez vos foyers, tâchez de nous
donner un mot de nouvelles et croyez-moi
être très cordialement attaché.

F. Gauss

7^e



Monsieur R. Lallemand,
Professeur à la Faculté de Droit,
10 bis, rue du Pré-aux-clers,

Paris.

STATION
NOV 10 1892
P.M.